

Challes-les-Eaux ► Urbanisme

Pour définir le nouveau visage de la commune

La première réunion de concertation sur le plan local d'urbanisme (Plu) a été organisée par la municipalité de Challes-les-Eaux.

À la salle polyvalente, en présence d'un très nombreux public, les élus étaient accompagnés des architectes urbanistes du cabinet « Babylone Avenue » de Lyon. Le Plu est un document pour l'aménagement du territoire d'une commune. Il remplace le Plan d'occupation des sols (Pos).

Le maire de Challes a ouvert la séance en soulignant l'obligation de mettre en place un Plu, qui sera réalisé avant 2010, il devra être compatible avec l'attente de tous, mais essentiellement en fonction de la faisabilité économique. Il a surtout insisté sur le fait, que cette première réunion était une présentation, un projet, une orientation, une simulation, pour conserver à Challes-les-Eaux, station thermale, son cadre de vie de qualité et diversifié, où il fait bon vivre et non pour régler des problèmes individuels.

La mise en place du Plu fera l'objet d'une procédure de concertation. En effet, le maire souhaite associer les habitants de la commune à cette révision, en sollicitant leurs avis, sur les transformations de leur futur espace de vie. Le Plu est une opération complexe. Elle ne peut se faire que dans un cadre global en liaison avec le milieu et l'environnement. Dans la perspective du schéma de cohérence territoriale.

Un projet pour l'avenir

Dans cette démarche, il s'agit de prévoir l'avenir, de ne pas faire n'importe quoi, en préservant, en protégeant l'environnement. Savoir garder des espaces, tout en libérant des surfaces. Maîtriser l'occupation des sols. Rendre l'ensemble cohérent. Fixer des orientations, cibler des

objectifs, protéger les espaces naturels. Restructurer le centre-ville, pour mieux le faire vivre et organiser les déplacements sur le « mode doux », sans oublier la valorisation du patrimoine. L'implantation de nouveaux équipements est aussi une préoccupation de la municipalité, avec la construction de 303 logements, dont 91 sociaux.

Le projet du Plu est une réflexion urbanistique ambitieuse. Il devrait redonner un peu plus de lisibilité, de sens, de cohérence, sans pour cela hypothéquer l'avenir. Une commune qui grandit a des impératifs, des obligations, subit des pressions, des contraintes. Une urbanisation sans logique, ni méthode ne peut conduire qu'à des échecs. Il faut adapter l'habitat aux besoins de l'homme et non l'inverse.

Le public nombreux et attentif a posé des questions.

Dans un premier temps, sur ses préoccupations et ses inquiétudes personnelles : « Être ou ne pas être constructible ? » Pour beaucoup, telle est la question. Mais la discussion, parfois virulente, a surtout tourné sur l'avenir de l'agriculture à Challes. Les représentants du « collectif de Boige » qui ont distribué des tracts à l'entrée de la salle polyvalente ont insisté lourdement sur la préservation de l'agriculture. La réponse du maire a été catégorique : « Oui », à condition que ce soit rentable et compatible, pour faire vivre un agriculteur. Il a été question aussi des bus, du vieux Challes, des parkings, etc.

Une réunion intéressante, mais qui aura laissé beaucoup de gens sur leur faim, diront à la sortie de nombreux participants.

G.G. (CLP)

Paru dans : **La Vie Nouvelle** du 9 juillet 2009.